

Québec, le 18 juin 2013

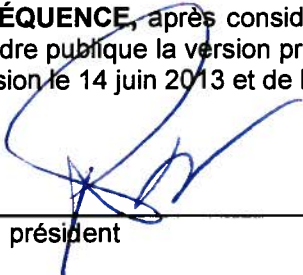
**Commission d'enquête sur le projet de restauration,
au sud du quai, au port de Gaspé (Sandy Beach)****DÉCISION portant sur la divulgation de la version préliminaire du
devis de performance pour le projet**

En réponse à une demande que lui avait faite la commission pendant la première partie de l'audience publique, Transports Canada a déposé le 14 juin 2013 une version préliminaire du devis de performance pour le projet.

Transports Canada a demandé à la commission de ne pas divulguer ce document puisqu'il doit servir lors d'un processus d'appel d'offres et que tous les documents de cette nature doivent être et sont traités de façon confidentielle par les représentants de la Couronne tant que cet appel d'offres n'est pas terminé, la Couronne étant tenue de s'assurer qu'aucun soumissionnaire ne dispose d'un avantage injuste acquis en raison d'un accès à de l'information qui n'est pas disponible à d'autres soumissionnaires. Transports Canada soumet que la divulgation du document risque de compromettre l'intégrité du processus d'approvisionnement pour le projet et ultimement, la réalisation de celui-ci.

La commission rappelle la règle à l'effet que les documents déposés à la commission sont rendus publics. Lorsqu'une demande de non-divulgation d'un document lui est faite, elle détermine s'il peut être rendu public en tout ou en partie, en regard de l'intérêt du public à en prendre connaissance et du préjudice éventuel que sa divulgation risquerait de causer à ceux qu'ils concernent.

EN CONSÉQUENCE, après considération des motifs de la demande, la commission décide de ne pas rendre publique la version préliminaire du devis de performance du projet déposée devant la commission le 14 juin 2013 et de la retourner sous pli scellé à Transports Canada.



Jean Paré, président

John Haemmerli, commissaire